

Relaxe pour nos camarades ?

Le 5 mars s'est déroulé a Rodez le procès des deux inculpés suite à l'occupation de la mairie de saint Affrique.

Le rendez-vous a été donné à 8h devant le tribunal, une cinquantaine de personnes ont répondu présentes afin de montrer leur soutien à leurs 2 camarades de lutte. Les banderoles et les déguisements étaient de mise tout comme les casseroles et autres instruments bruyant et désaccordés générant un brouhaha (ce qui, soit dit en passant, a eu l'air de déranger le procureur). Une caravane était installée pour préparer et servir du vin chaud et de quoi grignoter (soupe, tomme de brebis et autres charcuteries). Caravane qui servait par ailleurs de tableau d'affichage pour notre publicité anti-aéroport de nddl. Dans le décor, il y avait aussi un caramantran représentant un capitaine installé sous une potence à la barre de son bateau - ne serait-ce pas le capitaine Crochet par hasard ?!

A 8h30, heure des convocations, les inculpés, les 2 témoins et une bonne dizaine de personnes qui désirent assister au « spectacle » entrent dans le tribunal.

Lorsque le tour de nos 2 camarades arrive, il y a une bonne surprise : le capitaine Crochet et l'adjoint Thomas ne sont pas là et ne sont pas représentés par un avocat, ce qui ne laisse que le procureur du côté de l'accusation. Celui-ci a d'ailleurs un discours un peu creux et pas très convaincant, fasse a l'efficacité des témoins et de l'avocat ; nous sentons bien qu'il est dans son rôle, ni plus, ni moins. Il propose donc une condamnation à une peine de 2 semaine à 1 mois de prison avec sursis pour l'un et de 6 mois de retrait de permis pour le second. Du côté de la défense, l'avocat plaide la relaxe. Maintenant, tout est entre les mains de la juge et **le verdict sera rendu le 19 mars.**

A la sortie du tribunal, une déambulation carnavalesque et bruyante a investi les rue du centre ville de Rodez ; celle ci s'arrêta devant la mairie, la préfecture, la prison, un chantier Eurovia (filiale de Vinci). Il n'y avait que la police municipale pour escorter notre joyeux cortège, ce qui nous laissa bien évidemment une plus grande liberté de mouvement.

Il faut maintenant vous signaler que tout cet histoire a un coût, et pas des moindre. En effet nous avons déjà engagé 1700 euro dont 1400 pour l'avocat et 300 pour les huissiers (la présentation des témoins doit obligatoirement passer par huissier), plus divers autres frais liés à l'organisation des différentes manifestations.

Alors nous faisons appel à votre générosité et à votre soutien dans la lutte pour nous faire parvenir vos dons. Ils seront collecter par

l'association Résonance Chez Bec Katy Limou 12370 Belmont sur rance.

Vous trouverez un bulletin de don en pièce jointe

Merci a toutes et à tous et que la lutte continue !

Ps: Un grand merci des inculpés, pour les avoir soutenu a Rodez et pour vos dons.

BULLETIN DE DON

Votre don nous permet d'aider les camarades ayant eu des frais de justice suite a l'occupation de la mairie de St Affrique, en soutien avec la ZAD .

Je soussigné

Non _____

Prénom _____

Adresse _____

Tel : _____

Je fais un don à l'association résonance de la somme de : _____ € en espèce/chèque

Je souhaite recevoir un reçu

Fais à _____

Signature

Le _____

Association Résonance Chez Bec Katy Limou 12370 Belmont sur rance.